



Répartition des moyens pour la rentrée 2013 : **Insuffisant !**

A la rentrée 2013, 7 358 emplois vont être créés. Bien qu'insuffisants, il s'agit toutefois d'un mieux au regard des 80 000 emplois supprimés sur les 5 années précédentes.

Toutefois le satisfecit s'arrête là !

Dans toutes les académies, sauf la Guyane, les recrutements ne permettent même pas de rattraper le taux d'encadrement de 2011.

Le ministère affiche plusieurs priorités pour la rentrée 2013 : accompagner les montées pédagogiques et améliorer le remplacement.

Autre nouveauté pour 2013, le ministère semble s'orienter vers une attribution de ses postes en fonction des besoins réels, en donnant la priorité aux académies les plus déficientes en termes d'encadrement. Les académies de Versailles et de Créteil sont ainsi les plus dotées. En revanche, une académie comme Nancy-Metz perd 50 postes dans le premier degré et 26 dans le second degré...

***Nous vous invitons à consulter
l'ensemble des documents présentés en
Comité Technique Ministériel le 20 décembre 2012
sur notre site internet :***

www.unsen.cgt.fr

Sommaire

page 2 :
***Emplois d'enseignants
dans le 1^{er} degré***

page 3 :
***Emplois d'enseignants
dans le 2nd degré***

page 4 :
Emplois de CPE

page 5 :
Emplois administratifs

page 6 :
***Emplois d'Assistants
de service social***

page 7 :
***Les annonces
sur le quinquennat***

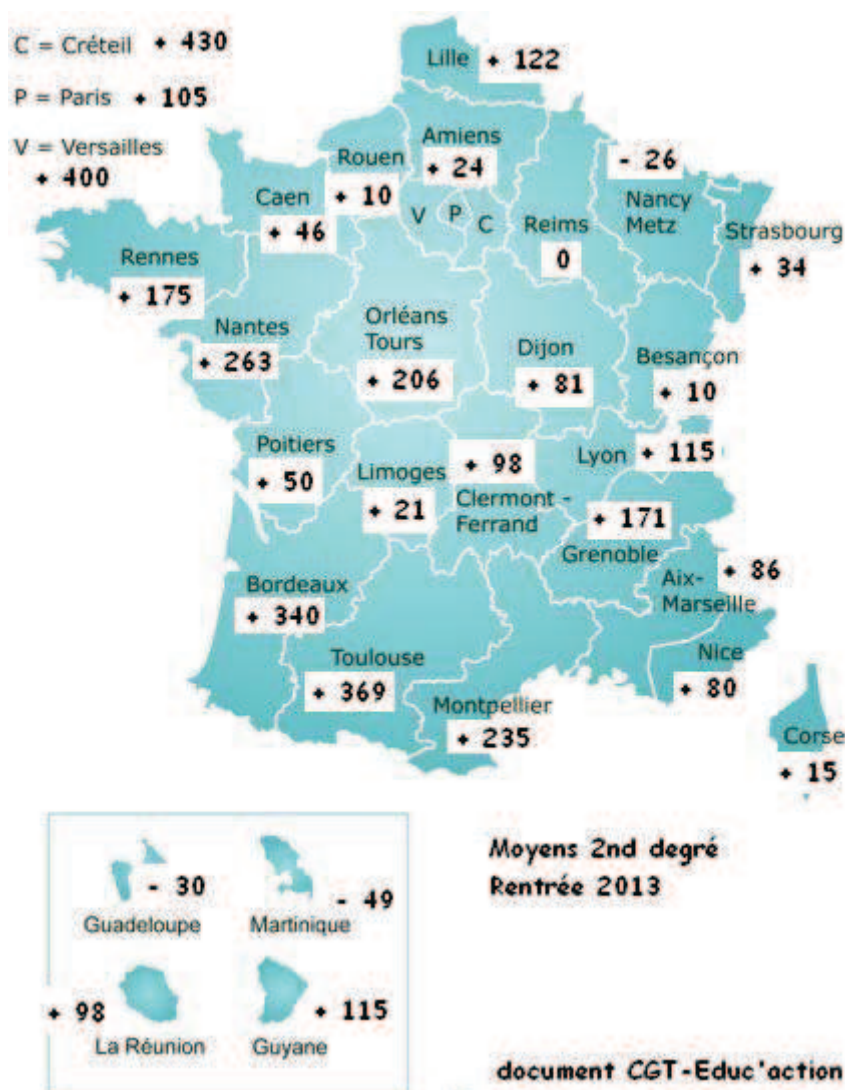
page 8 :
Notre analyse

Evolution des moyens pour rentrée 2012 : 7 358 dans l'enseignement public

Emplois d'enseignants dans le 1^{er} degré	Emplois d'enseignants dans le 2nd degré	Emplois de CPE	Emplois administratifs	Emplois d'Assistants de service social
+ 3 006 <i>Voir répartition page 2</i>	+ 3 764 <i>Voir répartition page 3</i>	+ 88 <i>Voir répartition page 4</i>	+ 100 <i>Voir répartition page 5</i>	+ 50 <i>Voir répartition page 6</i>

A noter aussi la création de 350 ETP d'AVS-I dont la répartition sera précisée au printemps 2013.

Emplois d'enseignants dans le 2nd degré



Dans le second degré, la priorité est mise sur les collèges et les lycées professionnels mais, sur les 3 764 postes annoncés, près de 2 500 serviront là aussi à faire face à l'afflux de 30 000 élèves supplémentaires pour la rentrée de 2013.

1 264 postes supplémentaires seulement permettront donc réellement à améliorer l'accueil des élèves.

De plus, il faut rappeler que les horaires réglementaires ne sont pas appliqués partout dans le cadre du bac pro 3 ans en lycée professionnel : il manque par exemple environ 400 postes pour la seule académie de Créteil... appliquer les horaires réglementaires reviendrait donc à absorber l'ensemble des créations de postes annoncés pour l'académie de Créteil dans le second degré (430) sans tenir compte de l'accroissement démographique...